



CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX DU JEUDI 29 JUIN 2023

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Celle-ci ouvre la séance à 20h05. Elle remercie les personnes présentes pour leur participation à cette séance du Conseil général. Elle demande aux personnes présentes de bien vouloir éteindre leur téléphone portable. Elle prie les personnes qui ne sont pas membre du Conseil général et la presse de prendre place au fond de la salle.

1. APPEL

Sur 40 membres, 26 sont présents, 10 sont excusés, 4 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Georges Cherix

Comme souhaité, il nous donne les décisions prises par la Municipalité entre le mois de mars et de mai : elle a préavisé favorablement 4 dossiers de naturalisation - validé les conditions pour être reconnues sociétés locales de Villars-Sainte-Croix ainsi que les divers soutiens octroyés au dites sociétés - validé la chartre informatique - décidé d'abandonner l'établissement des actes de moeurs - d'envoyer la brochure easyvote aux jeunes de Villars-Sainte-Croix - statué sur 3 contestations de factures de taxe déchets et égouts - octroyé des soutiens financiers à l'harmonie du Pontet, Forward Morges hockey Club, Péribus, Renens natation et aux sociétés locales - adopté le règlement des frais de la Municipalité qui a été validé par l'administration cantonale des impôts - validé la participation financière de la commune aux frais d'équipements d'une place d'accueil de la communauté Jenisch à Bussigny à hauteur de CHF 1.00 par habitant - décidé de rejoindre l'ADVG ADCV et les communes déjà engagées et participer au recours groupé pour la facture sociale de 2022 - commandé le nettoyage complet du refuge forestier - commandé le remplacement des engins de gym dans la salle polyvalente - commandé des travaux d'entretien pour le bâtiment de services - acheté 2 forêts - autorisé un procédé de réclame - délivré un permis de fouille - commandé des travaux d'assainissement dans le quartier de l'Hôpital - validé la phase II du PRE E module 8 - délivré 3 déclarations de conformité pour plaques de garage - préavisé une annonce d'installation solaire non-soumise à autorisation - prolongé la validité d'un permis de construire d'une année - refusé de délivrer un permis de construire - décidé d'établir une direction communale sur les piscines - délivré 4 permis de construire - validé le projet des conventions d'expropriation en lien avec le plan définitif du projet du tram sur la parcelle 149 - délivré une autorisation de travaux sans autre forme de procédure - délivré un permis d'habiter - participé à l'opération portes ouvertes du local de jeunes le 31 mars et le 26 avril - préavisé favorablement 10 demandes d'autorisation de manifestation sur le territoire communal - adopté le projet de règlement concernant les périodes d'ouverture et fermeture des magasins et l'a transmis à la DGAIC pour examen préalable - effectué deux visites pour apporter des vœux aux octogénaires et nonagénaires - réparé le tuyau d'alimentation de l'eau des fontaines - décidé de rallumer l'éclairage public.

Il excuse Mme Cattano et M. Camuglia absents ce soir.

M. Nicola Cassetta

Il nous informe que le tuyau du bouclage du réservoir s'est cassé et qu'en près d'une heure, il a été perdu environ 2 mille litres minute. Ce tuyau a été condamné et sera remplacé l'année prochaine, alors que des travaux pour son remplacement avaient été prévus, par l'EIEVMV, en 2028.

M. Frédéric Strittmatter

PolOuest : Il nous informe que la police a enfin un commandant : M. Stéphan Bérard.

Le poste d'Ecublens est ouvert durant l'été seulement de 8h00 à 13h00.

Lors du café-police, qui a rencontré un bon succès, 11 personnes ont participés. Cette rencontre sera organisée de manière régulière à l'avenir.

ORPC : Le rapport du 21 juin s'est déroulé dans le terrain, au refuge le Trésy II. Il a débuté par une visite des élus puis un rapport succinct en la présence du Conseiller d'Etat M. Vassilis Venizelos.

Le collège des présidents de l'ORPC se bat afin essayer de proposer la synergie renforcée dans le cadre de certaines informations au sujet du projet Tetris dont on voudrait la centralisation.

Il lui est venu l'idée de proposer à la population, une visite des points de la protection civile, dans l'avenir, avec l'accord de l'ORPC.

SDIS : Il rappelle le principe de l'accord VIDIS qui va entrer en vigueur le 1^{er} juillet prochain. La présidence du SDIS est attribuée à notre commune. Là, il souhaite également organiser une visite avec les citoyens afin de leur montrer l'utilisation des structures.

Concernant la caserne qui pourrait être installée à Crissier, il y aura des visites prévues dans les casernes d'Oron et d'Aubonne. Il espère que celle de Crissier soit en service à fin 2025 ou début 2026.

FORET : Il y a eu 2 acquisitions de forêts qui jouxtaient nos bois communaux.

Le 20 juillet prochain à 13h30, une sortie sera organisée avec un inspecteur forestier et un inspecteur de la faune, afin que les jeunes puissent y participer. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 18 juillet.

En l'absence de Mme Cattano, dont il est le remplaçant, il met à disposition des documents pour un appel à la candidature, pour un siège au comité de l'APREMADOL.

M. Georges Cherix fait une présentation de la nouvelle péréquation telle qu'elle est présentée par le Canton, basée sur les comptes 2022.

3. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Pour l'ARASOL, Mme Jacqueline Pernet lit le rapport annexé.

Pour la PolOuest, Mme Illuminta Perna lit le rapport annexé.

Pour l'ORPC, M. Pierre David lit le rapport annexé.

4. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Elle annonce qu'une information concernant le SDOL est à disposition sur la table.

5. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 MARS 2023

M. Georges Cherix indique qu'en page 4, 2^{ème} paragraphe, les séances ont lieu dans le Jorat et non dans le Jura.

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

7. ASSERMENTATIONS

Mme la Présidente procède à l'assermentation de MM. Cunha Joao, Mailler Axel et Silvio Lo Niglio. L'assemblée applaudit.

Le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 43 membres à ce jour. Le bureau du Conseil général a enregistré la démission de Mme Nadia Schmid en date du 13 mars 2023.

8. PRAVIS NO 3/2023 CONCERNANT LES COMPTES ET LE RAPPORT DE GESTION POUR 2022

8.1 Présentation des comptes 2022 de l'Entente intercommunale des eaux EIEVMV en application à l'art. 22 du règlement sur la comptabilité des communes (RCC) – rapport de la commission

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Georges Cherix remercie la boursière, Mme Faessler présente ce soir. Il demande la lecture du rapport.

M. Pascal Muller donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 3/2023. En conclusion, la commission, chargée de l'étude de ce préavis, propose à l'assemblée d'accepter les comptes de l'EIEVMV 2022 tels que présentés.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

Les comptes de l'EIEVMV 2022 sont acceptés à l'unanimité.

8.2. Présentation des comptes de l'Entente intercommunale du Service de défense incendie et de secours « SDIS SORGE »

Mme la Présidente demande si quelqu'un a une remarque au sujet des comptes et que puisque ceux-ci font partie intégrante des comptes communaux, leur approbation sera votée en même temps que les comptes.

Aucune remarque n'est formulée.

8.3 Présentation des comptes communaux 2022 – rapport de gestion 2022 – rapport de la commission

Mme La Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Georges Cherix demande la lecture du rapport de la commission.

En préambule à la lecture du rapport, Mme Yolande Riche, nous informe qu'en page 3, le libellé du point 351.318 a été modifié par rapport au document reçu. La Municipalité a estimé que ce libellé ne traduisait pas correctement ce qui avait été dit en séance. La COGEFI a donc corrigé son texte. Puis, elle donne la lecture du rapport de la commission de gestion et des finances, qui est chargée de l'étude du préavis No 3/2023 concernant les comptes communaux et le rapport de gestion pour 2022. Au terme de la lecture, la commission propose au Conseil d'adopter les comptes communaux pour l'année 2022 avec un excédent de revenus de CHF 8'039.00 tels que présentés, ainsi que le bilan au 31 décembre 2022 tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité et à la Bourse Communale de sa gestion pour l'année 2022.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Marc Furrer demande au sujet du réseau d'eau vieillissant, s'il en est prévu une révision complète. Il constate que beaucoup d'efforts ont déjà été faits.

M. Nicola Cassetta répond qu'un préavis est en cours d'élaboration pour le branchement entre le chemin des Abreuvoirs et la route de Sullens. Ce tronçon a été construit dans les années 80 avec de la fonte de mauvaise qualité, qui a beaucoup de mal à supporter les pressions. Les travaux iront jusqu'au bouclage de la route de Sullens et jusqu'au bout du ch. du Ferrajoz. C'est le tronçon en plus mauvais état connu par la Municipalité.

Mme Monique Romon revient sur la discussion entre la COGEFI et la Municipalité au sujet de la rédaction du rapport de gestion. Elle demande quels seront les points qui seront remis dans ce rapport car, visiblement, la commission trouvait qu'il manquait quelques éléments. Elle pense que des éléments tels que les vacations et forfaits municipaux, les ordures ménagères, les déchets sont intéressants et

qu'ils manquent dans ce dernier rapport. Puis, elle demande au sujet des comptes 351.318 honoraires et primes d'assurances et 351.42.30, s'il y a un lien entre les deux quant à la rupture du contrat avec Easy gérance SA et le fait qu'il y ait des loyers consignés pour le bâtiment de services.

M. Georges Cherix répond que pour le rapport de gestion, il a pris note des remarques de la COGEFI. La Municipalité va essayer de l'améliorer et le rendre plus facile à lire. Au sujet d'Easy Gérance SA, cela n'a rien à voir avec les loyers consignés.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

Le préavis No 3/2023 concernant les comptes communaux 2022 et le rapport de gestion pour 2022 sont acceptés tels que présentés par la Municipalité à l'unanimité.

M. Georges Cherix remercie les membres du Conseil général pour la confiance accordée.

9. NOMINATION DU BUREAU

A l'ordre du jour, le Conseil général doit élire un Président, un Vice-Président, deux scrutateurs ainsi que deux scrutateurs suppléants.

Mme la Présidente annonce que le Bureau du Conseil se représente au complet. Par contre, Mme Françoise Cuérel et M. Vincenzo Cattano, qui sont d'accord de se représenter, sont absents ce soir. La Présidente demande si ces deux personnes absentes peuvent être réélues si aucune autre personne ne s'intéresse à ces postes. Le Conseil accepte.

Sont réélus par acclamation :

Mme Marielle Bartolucci, Présidente

Mme Illuminata Perna, vice-Présidente

Mme Antonina Monnier, scrutatrice

M. Vincenzo Cattano, scrutateur

Mme Jacqueline Pernet, scrutatrice suppléante

Mme Françoise Cuérel, scrutatrice suppléante

A ce stade de la séance, M. Nicola Cassetta propose que nous libérions Mme Faessler. Elle est applaudie par l'assemblée.

10. ELECTION D'UN SUPPLÉANT A LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Mme la Présidente remercie M. Igor Kortchnoï, Président sortant, absent ce soir, pour le travail effectué durant l'année écoulée.

La commission de gestion est élue pour une période allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. La coutume veut que le Président sortant soit remplacé par le vice-Président et ainsi de suite.

Se présentent MM Marc Furrer et Silvio Lo Niglio, à qui il est demandé de se présenter.

A la demande de la Présidente, la votation se déroule à bulletin secret. M. Marc Furrer est élu avec 17 voix.

Madame Yolande Riche, Présidente

Monsieur Pascal Muller, vice-président

Monsieur Michel Artar, membre

Madame Vivette Pilloud, membre

Monsieur Marc Furrer, suppléant

L'assemblée applaudit.

**11. ELECTION D'UN MEMBRE POUR LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASOL –
ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DE L'OUEST LAUSANNOIS /
LEGISLATURE 2021-2026.**

Mme Jacqueline Pernet donne quelques explications sur l'ARASOL et sur le mandat du 2^{ème} délégué, soit 2 séances annuelles.

M. Xavier Guerry est élu par acclamation.

**12. ELECTION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION COMMUNALE DE RECOURS EN MATIERE
D'IMPOTS / LEGISLATURE 2021-2026**

M. Silvio Lo Niglio est élu par acclamation.

13. RAPPORT DU PRESIDENT DE LA PRESIDENTE SUR L'ETAT DES ARCHIVES DU CONSEIL

Conformément à l'article 18 du règlement du Conseil général de Villars-Ste-Croix, le Bureau du Conseil, par l'intermédiaire de sa Présidente, Mme Marielle Bartolucci, a procédé au contrôle de l'état des archives du Conseil. Elle s'est entretenue avec Mme Anita Cochard, secrétaire du Conseil. Celle-ci a constaté que tous les documents du Conseil Général de Villars-Ste-Croix sont très bien classés. Le Bureau du Conseil, par la voix de sa Présidente, remercie Mme Anita Cochard pour son travail.
L'assemblée applaudit.

14. POSTULATS/MOTIONS/INTERPELLATIONS

Aucun n'est formulé.

15. Divers

Mme Yvette Jenny demande le prix au mètre de la forêt.

M. Georges Cherix répond entre 70ct et CHF 1.00.

Mme Jacqueline Pernet demande quant au rétablissement de l'éclairage public, quels ont été le raisonnement et les arguments de la Municipalité. Elle trouve dommage que tout ait été rallumé.

M. Nicola Cassetta répond que la Municipalité a reçu beaucoup de mails quant à la dangerosité du village la nuit. La Municipalité a donc décidé de rallumer l'éclairage public dès que cela a été possible.

M. Michel Artar demande quant à la nouvelle péréquation présentée par le syndic, si le calcul du montant du gain global a été effectué.

M. Georges Cherix répond que c'est dans l'ordre de grandeur de CHF 200'000.00 si on se base sur les montants de 2022. Mais, il rappelle que les bases des calculs ne sont pas connues pour 2025.

Mme Nadia Barbey demande quant à l'annonce de l'octroi d'un montant pour le Pédibus, elle n'en n'a pas compris les raisons.

M. Georges Cherix répond que c'est un don à l'association, ATE, du Pédibus.

Mme Monique Romon remercie Mme Anita Cochard, pour la rédaction du dernier rapport la séance ayant été « chaude ».

Elle signale que le jeu panda de la place de jeux est branlant et vieillot.

M. Georges Cherix répond que les installations sont régulièrement contrôlées. Toutefois, il va faire une nouvelle demande.

Mme Monique Romon demande quelle est la différence entre une directive et un règlement sur le sujet des piscines. Elle ajoute qu'elle est surprise que, pour certains dicastères, il y ait plusieurs municipaux responsables.

M. Nicola Cassetta demande à quel dicastère elle fait référence.

M. Frédéric Strittmatter prend la parole et donne comme exemple pour la section 5, instruction publique et jeunesse, culture et église, Mme Cattano a la charge du dicastère de l'instruction publique et de la jeunesse et M. Cassetta celui de l'église.

M. Axel Mailler aimerait savoir s'il y a un projet de remplacement, suite à la fermeture de la salle de gymnastique, pour les jeunes le vendredi soir.

M. Nicola Cassetta répond que la Municipalité étudie différents projets avec les personnes qui s'occupent des jeunes.

M. Nicola Cassetta répond à la question de Mme Monique Romon quant à la différence entre un règlement et une directive. Le règlement est cantonal. La directive est communale.

Mme Nadia Barbey demande où en est la procédure quant aux travaux de la Maison de commune.

M. Georges Cherix répond qu'il y a toujours des oppositions. Ce sont les avocats qui traitent les dossiers, soit une opposition et une remarque. Il précise qu'une remarque est considérée comme opposition.

Mme Vreni Boss a vu, lors de la journée de ramassage organisée, que l'ancienne décharge avait une érosion dans la pente. Elle demande s'il y a des travaux prévus quant à la possible pollution des sols et de l'eau, ainsi que du rôle de la Commune et du Canton dans l'assainissement de cet endroit.

M. Nicola Cassetta répond que cette érosion est contrôlée et suivie par la Municipalité et le Canton. Il n'y a pas d'assainissement prévu à ce jour à cet endroit.

M. Georges Cherix annonce qu'un apéritif est offert à la fin de la séance. Il profite de l'occasion pour souhaiter, au nom de la Municipalité, de bonnes vacances et se réjouit de nous retrouver au mois d'octobre.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôt la séance à 21h38.

L'assemblée applaudit.

La Présidente



Marielle Bartolucci



La Secrétaire



Anita Cochard